

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	Trois mois	six mois	un an
	fr. 6	11	20
SWISSE			
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE			
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			
	10	19	36

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LES ALLIANCES DE NOS RADICAUX

Les radicaux fribourgeois sont nés sous une bonne étoile, et il ne faut pas s'étonner que la tête leur tourne quelquefois au point de soulever des questions fort embarrassantes pour leurs amis, comme il leur est arrivé, tout dernièrement encore, à propos du remaniement des circonscriptions électorales sur le principe de la reconnaissance du droit des minorités à des Cercles qui favorisent leur représentation dans le Conseil national. C'est à Berne qu'on aurait voulu qu'ils restent tranquilles.

Mais aussi comment demander la tranquillité et la sagesse aux enfants gâtés ?

Car nos radicaux sont des enfants gâtés. Qu'ils se tournent à droite, ils trouvent des alliés et les seuls alliés qui puissent dans l'avenir les faire triompher ; qu'ils se tournent à gauche, ils trouvent d'autres alliés pour les soutenir et les pousser en avant. Alliés au dedans du canton, alliés au dehors du canton, rien ne leur manque.

Leurs alliés du canton sont les alliés de droite, avec qui ils ont pu porter au parti conservateur de rudes assauts, dont un seul à la vérité a été triomphant. Mais on se flatte que l'alliance produira de meilleurs fruits dans un prochain avenir.

Les alliés du dehors sont les alliés de la gauche, et on les voit accourir chaque fois que la jeune loge maçonnique fribourgeoise a quelque fête. Ils viennent aussi lorsque le radicalisme convie ses chefs de file à quelque banquet.

C'était dimanche une de ces occasions. Le Cercle (radical) du Commerce avait son banquet annuel, et le *Journal de Fribourg* et le *Confédéré* nous apprennent que les radicaux bernois, y étaient représentés par un M. Juat, ceux du Tessin par M. l'avocat (de) Stoppini, ceux de Neuchâtel par M. Philippin. Quant à ceux de Genève, ils étaient légion : MM. Carteret, Vautier, Favon, Gavard, Marziano, les héros de la guerre au catholicisme, ceux qui ont chassé Mgr Mermillod, ceux qui ont volé Notre-Dame et tant d'autres églises, ceux qui ont volé les biens de quelques Sœurs de Charité et l'hôpital de quelques Petites Sœurs des Pauvres, ils étaient là pour représenter la persécution et la spoliation.

Aussi ne sommes-nous pas surpris d'ap-

prendre qu'au sortir de ces agapes maçonnico-radicales, plus d'un des convives fribourgeois ait envié les lauriers du régime Carteret, et que des yeux illuminés par l'Yverne se soient tournés avec des regards de convoitise nullement dissimulée sur nos convents et sur nos églises. Ah ! quelle belle fête il y aurait, mes amis, pour le jour du triomphe !

Constatons une fois de plus que bien fin serait celui qui trouverait une différence entre le *Journal de Fribourg* et le *Confédéré*. Le *Journal* est modéré, patelin, il reproduit consciencieusement la prose du *Bien public*, son bien après tout ; mais quand il s'agit de fêter les persécuteurs de Genève ou du Jura et les aspirants persécuteurs du Tessin, le *Journal de Fribourg* ne se laisse pas distancer d'une longueur d'oreille par son confrère en radicalisme et en soif de la persécution.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 21 février.

Le Conseil national, après un débat de la durée de trois heures, et après avoir entendu les opinions les plus divergentes de plusieurs orateurs, a enfin décidé de maintenir, dans la question de la couverture et de la garantie des billets de banque, les propositions de la majorité de sa Commission.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu trois votations éventuelles, pour éliminer les propositions de MM. Haberstich et consorts, du Conseil fédéral, de MM. Thommen et Thoma et de MM. Brunner et consorts, qui avaient proposé le système américain, lequel en votation définitive, a été écarté par 93 voix contre 29.

La discussion par articles sera continuée d'après les propositions de la Commission du Conseil national, qui sont en opposition avec le projet du Conseil des Etats pour tout ce qui concerne la couverture et la garantie des billets de banque.

Berne, 22 février.

L'Assemblée fédérale, réunie ce matin, a, comme ma dépêche vous l'a annoncé, complété le Conseil fédéral, en nommant membre de cette haute autorité M. Charles Jacques Hoffmann, né en 1820, avocat à St Gall et

représentant de ce canton au conseil des Etats. M. Hoffmann est le candidat de la gauche radicale, tandis que le centre libéral avait proposé la candidature de M. L. Berdez, ancien membre du Conseil national et président du Grand Conseil du canton de Vaud. La droite, savoir la fraction catholique-conservatrice, n'a pas porté de candidat, ce qui est facile à comprendre, vu que M. le Dr de Segesser, qui aurait été sans doute honoré de la confiance de ses amis religieux et politiques, avait tout récemment encore contesté le droit de la minorité à être représentée dans le pouvoir exécutif. Une fraction importante du centre, sous la direction de M. Haberstich (Argovie), s'est prononcée à la dernière heure pour la candidature de M. Hoffmann, et par conséquent les chances de ce dernier ont augmenté dans la même proportion que celles de M. Berdez ont diminué. La conséquence naturelle de cette stratégie parlementaire a été la nomination de M. Hoffmann au premier scrutin, dont voici le résultat détaillé :

Bulletins valables 170.	
Majorité absolue 86.	
Ont obtenu des voix :	
MM. Hoffmann	88 voix
Berdez	76 »
Bourckhardt	2 »
MM. Ruchonnet, Frei, Vögelin et Zweifel	4 »
Total	170 voix

M. Hoffmann est donc élu par 2 voix de plus que la majorité absolue. Le nouveau conseiller fédéral a remercié de l'honneur et de la confiance qui viennent de lui être témoignés, en déclarant en même temps ne pouvoir se décider en ce moment sur l'acceptation du choix ; il a demandé qu'on lui accorde un terme de quelques jours pour se déterminer, ce qui a été accepté par l'Assemblée fédérale. Si M. Hoffmann accepte la nomination, il sera le doyen d'âge du Conseil fédéral.

Les résultats des nominations du président, de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral, pour l'année 1881, étaient faciles à prévoir, car tous les partis politiques étaient d'accord pour proposer MM. Droz (Neuchâtel) et Bavier (Grisons).

Pour l'élection du président, 163 bulletins ont été délivrés, 162 sont rentrés, dont 2 blancs ; restaient par conséquent 160 bulletins valides ; majorité absolue : 81
Ont obtenu des voix :

Nullement, mon père ; Diane et sa mère se sont un jour aperçues que la fortune de M. Montravers s'échafaudait sur plus d'une ruine. Elles ont compris que leur luxe s'exploitait par les tortures d'autrui, que leurs joies coûtaient des larmes, et avec un noble courage, elles ont brusquement renoncé à ce qui, jusqu'à cette heure, avait fait leur orgueil, leur bonheur, leur vie. Ce que je vous raconte comme à mon père, sûre que je suis de votre discrétion, je ne l'avouerais à nul autre. Pour tout le monde, Diane cède à une vocation impérieuse, soudaine, éclosse sous l'éloquente parole d'un prédicateur. Pour moi, Diane accompli cette loi magnifique et terrible qu'on appelle l'expiation.

— L'expiation, mais quelle faute grave a-t-elle commise ?
Elle paie la dette de son père. Communion sainte de vertus offertes pour le rachat des erreurs ! de prières adressées au ciel pour les âmes envolées ! Toute la foi catholique repose sur cet échange de mérites opposés à des crimes. Les justes de Sodome eussent suffi pour sauver la ville ; les bons émissaires étaient chassés dans le désert après avoir été chargés des péchés du peuple. Le rachat du monde par le supplice du Christ est la plus sublime consécration de cette loi de justice et d'amour, qui accepte les vertus de l'un comme compensation ou plutôt comme intercession suprême en compensation des crimes de l'autre.

— Tu crois donc que...
— Je crois que le trépas de Crucifix a sauvé Niquel.

MM. Droz, vice président,	151 voix.
Bavier, conseiller fédéral	6 »
Hammer	2 »
Schenk	1 »
Total	160 voix

L'élection du vice-président s'est faite au premier tour de scrutin comme suit :

Bulletins délivrés 163 ; rentrés 159 ; blancs 5 ; bulletins valables 154 ; majorité absolue ; 78.

Ont obtenu des voix :	
MM. Bavier, conseiller fédéral	129 voix
Schenk id.	14 »
Hertenstein id.	9 »
Hammer id.	3 »
Hoffmann id.	2 »
Total	154 voix

Ces nominations terminées, l'Assemblée fédérale s'est dissoute et le Conseil national a repris le débat de la loi sur les billets de banque.

La discussion sur l'art. 7 du projet (couverture et garantie) est assez vive et les opinions les plus divergentes, presque toujours accompagnées de propositions individuelles, se font jour.

Vu la différence essentielle entre la décision du conseil des Etats et la proposition de la majorité de la Commission du Conseil national, je me bornerai à la citation des articles 7 des deux projets (chapitre traitant de la couverture et garantie).

L'art. 7 du projet du conseil des Etats porte :

« Le quarante pour cent du montant des billets que chaque banque a en circulation doit être constamment couvert par une encaisse métallique, maintenue indépendante du reste de l'encaisse de la banque et portée sur un compte à part. Ce numéraire en réserve, destiné exclusivement à au remboursement des billets, ne peut être affecté au service des autres opérations de la banque et sert de gage spécial aux porteurs de billets. »

Par contre, la majorité de la Commission du Conseil national, a proposé pour cet art. 7 la rédaction suivante :

« L'encaisse métallique totale d'une banque doit être au moins de 40 0/0 de la circulation des billets. »

« Si la situation d'une semaine présente une encaisse métallique totale moindre, ce dont on doit immédiatement donner connaissance au Conseil fédéral, on devra

— C'est impossible ! D'après un tel raisonnement, si je commettais un crime...

— Si vous commettiez un crime, fit Angélie, en embrassant son père, je prierais Dieu de me charger du châtimement et de vous donner, en échange, le repentir et la consolation.

— C'est une sublime folie ! dit Nerval.

— Une foi absolue, répondit Angélie.

Puis, la jeune femme, prenant les deux mains de son père :

— Il me faut encore de l'argent ! dit-elle. Je suis un gouffre, n'est-ce pas ? Et cependant ma robe coûte quinze sous le mètre.

— De quoi s'agit-il encore ?

— Ah ! de beaucoup de choses. D'abord, je dois louer une boutique dans une belle rue, voisine des boulevards.

— Tu vas te faire marchande, à présent ?

— Justement.

— Et l'on vendra dans cette boutique ?

— Des poupées habillées suivant les modes fantaisistes et variées de tous les peuples de la terre : l'Espagnole avec sa jupe courte, couverte de dentelles noires, son corsage serré, passément d'or, son grand peigne, soutenant la mantille et accompagnant le bouquet d'œillets rouges ou de grenades ; la paysanne du bourg de Batz, avec ses jupes étagées de drap blanc et de drap violet, ses souliers de daim jaune, son plastron d'orfèvrerie et sa coiffure retenue sous le menton comme un bonnet de religieuse ; les Tyroliennes avec leur robe éblouissante rayée de velours, leurs nattes tombant jusqu'aux talons, leurs petits bonnets brodés ; les Frisonnes avec leurs plaques formant un casque d'or retenant de fines dentel-

112 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES DRAMES

DE

LA MISÈRE

PAR

Raoul de Navery.

CHAPITRE XXII

RÉGÉNÉRATION

— Et si je n'étais pas bon ?
— Est-ce que cela serait possible ! D'ailleurs, chaque jour tu deviens meilleur !
— C'est l'âge ! fit presque amèrement Nerval.
— Peut-être. Tu n'es pas vieux, cependant, mais tu as raison. A mesure que nos années s'enfuient, nous comprenons la vanité des choses de la terre, et nous nous disons qu'il faudra rendre nos comptes au Maître éternel, au Juge suprême. Alors le cœur s'incline vers les petits, vers les souffrants, on les soulage au nom de Celui qui fut pauvre ; on les aime pour l'amour de Celui qui nous aime jusqu'à la mort. Oui, tu as raison, les

années décroissantes qui, pour beaucoup, semblent nous rapprocher de la terre, nous en éloignent au contraire. On ouvre ses mains toutes grandes pour l'aumône, parce que l'on est sûr de rien emporter des richesses périssables. Je demande à Dieu que tu vives longtemps, bien longtemps, mais, plus je te vois prodigue envers les malheureux, plus mon cœur se dilate et s'emplit de tendresse pour toi. Il te manque encore une chose, cependant...

— Laquelle ? demanda Nerval, inquiet.
— Dieu seul la donne, et sans doute l'heure n'est pas venue.

— Et cette heure viendra ?
— Tes bienfaits la mériteront. Ne sais-je pas que tu as reçu chez toi, en qualité de comptable, ce brave et malheureux Niquel. Il sera reconnaissant, n'en doute pas. J'aimais tant cet ange appelé Crucifix que je m'intéresse à toute la famille. Dans deux ans, les petits garçons entreront dans une école professionnelle, et je me charge de l'éducation des filles. A propos, as-tu vu le billet de faire part des Montravers ?

— Mlle Diane se marie ? fit Nerval.
— Elle entre, demain, au convent, en qualité de postulante, et convie ses amis à un office spécial, qui sera célébré chez les Carmélites.
— Chez les Carmélites ! Diane Montravers, une de nos élégantes ; cette fière jeune fille, qui se croyait si fort au-dessus de la foule, va s'habiller de bure, coucher sur un planche et vivre presque au pain et à l'eau ?
— Oui, dit Angélie.

— Un chagrin violent, imprévu l'a-t-il frappée ? Eprouve-t-elle une cruelle déception ?

« pourvoir sans retard à compléter la somme, de telle sorte que, lors de l'envoi du bilan hebdomadaire suivant, la proportion de 40 0/0 au moins se trouve rétablie.

« Cette encaisse métallique totale sert de gage spécial aux porteurs de billets. »

Tandis que le conseil des Etats propose donc le 40 0/0, la Commission du Conseil national n'est plus si sévère, n'exigeant qu'au moins 40 0/0; la seconde différence est ensuite la caisse spéciale et le compte à part pour l'encaisse métallique, maintenus par le conseil des Etats, tandis que la majorité de la Commission du Conseil national les repousse; mentionnons encore la défense absolue de jamais toucher à ce gage spécial (conseil des Etats), tandis que la majorité de la Commission du Conseil national permet l'emploi de ce fonds spécial en cas de besoin sous la réserve qu'il soit rétabli sans retard.

Ces divergences provoquent une discussion approfondie et une multitude de propositions pour et contre l'un et l'autre projet. MM. Geigy, Jaquet (Fribourg) et Harberstich se prononcent pour la proposition de la majorité de la Commission; M. Deucher (Thurgovie) veut 50, éventuellement 60 0/0, plus une caisse et tenue de livres spéciales; MM. Chenevière (Genève) et Kaiser (Soleure) proposent un tiers du montant des billets en circulation; M. Heitz (Thurgovie) recommande le cinquante pour cent; MM. Weber (Soleure) et Steiner (Lucerne) opinent pour l'adhésion aux décisions du conseil des Etats, et M. Joos (Schaffhouse) veut que le quart pour cent soit couvert par une encaisse en or.

Après une délibération et une votation très compliquées, toutes les propositions individuelles sont éliminées, et dans la votation définitive, le Conseil national se prononce, par 49 voix contre 48, pour les propositions de sa Commission; il y a donc conflit essentiel avec le conseil des Etats en ce qui concerne la couverture et la garantie des billets de banque, et spécialement pour la rédaction de l'art. 7 de la loi.

Berne, 22 février.

Les catholiques radicaux ont, contre toute attente, obtenu un succès dans leur guerre acharnée aux Sœurs enseignantes, car, ce soir, la Commission du Conseil national a décidé par trois voix contre deux (deux membres étant absents), de proposer un nouvel ajournement du recours de Ruswyl et Büttelholz, dans l'intention bienveillante de laisser aux catholiques radicaux le temps de se pourvoir de nouvelles munitions de guerre.

Il faut être juste et reconnaître que les radicaux et les francs-maçons sont d'une ténacité admirable quand une fois ils se sont mis quelque chose en tête.

Les radicaux tessinois sont de la même espèce. Ils ont envoyé aux Chambres suisses un recours relatif aux élections au Grand Conseil tessinois, et ils ne demandent rien moins que l'ajournement des prochaines élections au Grand Conseil qui doivent avoir lieu le 6 mars 1881, prétendant que le recensement cantonal du Tessin du 23 août 1880 a produit des différences essentielles et si graves que l'ajournement des élections est parfaitement justifié. Le Conseil fédéral, après avoir examiné cette question, a proposé le rejet de ce recours, et, éventuellement, une rectification partielle, et des élections supplémentaires dans tous

les cas spéciaux, où une différence existait entre le nombre actuel des députés au Grand Conseil et le nombre de députés auquel donnera droit le résultat du recensement, mais il se prononce catégoriquement contre l'ajournement des élections.

M. le président du conseil des Etats (qui a la priorité) a dit que cette question est assez grave et assez importante pour nommer une Commission spéciale de 7 membres et, si j'ai bien compris l'ordre du jour annoncé verbalement au Conseil national, ce dernier est également invité à élire demain la Commission chargée de s'occuper de cette question soulevée par les radicaux tessinois, par la simple raison qu'ils ont le pressentiment d'une défaite sur toute la ligne.

Berne, 22 février.

La lettre de M. le conseiller national Jaquet, qui se plaint, dans le numéro 41 de la Liberté de ce jour, d'une prétendue malveillance de ma part dans le compte-rendu d'un discours qu'il a prononcé sur les billets de banque, m'oblige à déclarer à l'honorable député fribourgeois ce qui suit :

Tout d'abord je proteste qu'il n'y a eu aucune malveillance de la part de la Liberté, et j'ajoute que la Rédaction de ce journal m'a depuis longtemps donné pour instruction de reproduire aussi amplement et exactement que possible les discours de Messieurs les députés fribourgeois. Si malheureusement mes comptes rendus ne sont pas aussi détaillés qu'on pourrait le désirer et si quelque erreur involontaire s'y rencontre, comme lorsque j'ai résumé le discours de M. Jaquet, c'est par la seule et unique raison que la voix faible de l'honorable député parvient à peine à mes oreilles.

Le même désagrément m'est déjà arrivé en résumant des paroles de l'honorable M. le conseiller national Vogel, qui sur ma demande prit la peine de monter à la tribune des représentants de la presse, où il put se convaincre de ses oreilles, qu'on peut mal entendre sans être mal disposé, mais qu'il faudrait plutôt avoir pitié des reporters, obligés à se tenir aux aguets, pour surprendre au milieu d'un bruit continu, les paroles même des orateurs qui possèdent une voix sonore.

Ces explications données, j'espère que M. Jaquet comprendra qu'il est aussi pénible pour un reporter de voir ses intentions et ses dispositions méconnues. Peut-être aussi appuiera-t-il la demande faite depuis longtemps de placer les représentants de la presse dans un endroit plus favorable.

CORRECTION DES EAUX DU JURA. — Une conférence a eu lieu à Berne entre les délégués des cantons intéressés à la correction supérieure et ceux du gouvernement bernois; elle paraît avoir abouti à une rupture complète. Berne prétend garder toute la subvention qu'il a reçue, sans exécuter tous les travaux auxquels il s'est engagé; il en résulterait de sérieux dommages pour les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel. L'Assemblée fédérale et le Tribunal fédéral auront probablement à s'occuper de cette affaire.

ST-GOTHARD. — La construction du tronçon Brunnen Fluelen, commencée au mois de mai 1879, sera achevée, dit la Grenzpost, dans deux mois.

De même que la route de l'Axen, la voie

a été retenu par Bestiole sur la pente glissante du mal. La résignation de la petite infirme lui gagna le cœur; la pitié si facile au cœur de l'enfant porta Bec-d'Oiseau à se dévouer pour elle. Il s'attacha fraternellement à la pauvre martyre, si laborieuse, et qui prenait si doucement son double malheur. Bestiole rendit au centuple à Bec-d'Oiseau ce que celui-ci faisait pour elle. Elle lui parla un autre langage que celui qu'il entendait tous les jours; elle lui révéla Dieu, le fit entrer dans nos églises, et la première, pla ses genoux d'enfant ignorant et gouaillier devant un autel. Puis, elle parla travail à ce flâneur, accoutumé à vivre les mains dans ses poches, en gantant les bouts de cigares et ouvrant des portières à l'occasion. C'est d'après le conseil de Bestiole que Bec-d'Oiseau est devenu typographe, et nulle jeune fille, fût-elle belle et riche, ne vaudra jamais, pour le cœur naïvement reconnaissant du jeune garçon, Bestiole, l'habileuse de poupées. — « Elle m'a révélé mon âme! » dit-il; et ce mot sera le secret de leur avenir.

— Mais, cet avenir, toi aussi, tu y as travaillé.

— Un peu, sans doute, et c'est pour cela que je vous demande...

— Combien? dit Nerval.

— Pour l'emmenagement de la boutique, six mois de loyer payés d'avance; l'achat des poupées, des étoffes...

L'usurier ouvrit son portefeuille et le tendit à Angélie.

— Prends, dit-il.

Elle le saisit avec un mouvement de jeune chatte, le vida presque et le rendit à son père, avec trois baisers. (A suivre.)

ferrée passe sur la rive orientale du lac d'Uri, le long des parois de rochers perpendiculaires, qui tombent à pic dans les eaux profondes du lac. La longueur de cette section est de 10 km. Elle constitue une des parties les plus difficiles et les plus coûteuses de toute la ligne du Gothard. 5,240 m., soit plus la moitié du tronçon, sont construits en tunnels, au nombre de 9 et dont le plus long a 1934 m.

La forme des rochers et la sécurité de la voie exigent un genre de construction tout spécial. Le passage du Grunbach, un mauvais torrent de montagne qui se jette près de Fluelen dans le lac, a offert également de grandes difficultés. Les débordements de ce torrent sont fréquents; celui du 18 août 1880 surtout a causé de grands dommages; il a entre autres miné le sol sur lequel une grande partie du pont était déjà construit. Aussi a-t-il fallu modifier le tracé de la voie et choisir pour le passage du torrent un pont moins exposé aux dévastations de l'eau.

Berne

L'Univers, commentant le décret de la cojoissance des églises, insiste sur cette déclaration brutale « qu'aucun obstacle matériel ne s'oppose à ce que les deux cultes puissent être célébrés à l'église paroissiale de Chevèze ». — C'est donc vainement, ajoute l'Univers, qu'on opposerait au gouvernement des raisons de haute convenance, de morale ou de justice.

« Du moment qu'aucun obstacle matériel ne s'oppose à l'injustice, celle-ci, d'après cette théorie cynique, devient le droit. Par la même raison, et si le gouvernement de Berne voulait être logique, il devrait proclamer que si aucun obstacle matériel ne s'oppose à la cohabitation d'un propriétaire et du brigand qui vient le dépouiller, celui-ci conquiert le droit de déposséder le propriétaire.

« Tel est le dernier terme du régime qui prétend avoir pour unique base le principe de liberté ».

**

M. le curé Gentil, aux Bois (Jura bernois), et son vicaire Jobin avaient été dénoncés pour contravention au décret sur les inhumations, pour avoir ordonné d'enterrer deux nouveaux nés non baptisés dans un coin retiré du cimetière réservé dans le temps aux pendus.

Reconnus coupables de contravention au dit décret, ils ont été condamnés chacun à 25 fr. d'amende et aux frais.

**

Un affreux malheur est arrivé à Saignelégier. Dimanche soir, vers 8 heures, le feu a pris à l'hôpital du district, qui a été consumé en entier, malgré les efforts de la population et des corps de pompiers du village et de la contrée. L'hôpital abritait 62 malades, dont on a opéré le sauvetage; 7 sont morts à la suite de cette catastrophe. La remise des postes a servi de dépôt provisoire pour les malheureux.

Schwyz

Samedi, l'hôtel « Freihof », à Lachen, bien connu des touristes, a été détruit par un incendie.

Appenzell-Ext.

La petite commune de Reute, qui n'a pas de bureau de télégraphe, a décidé la création d'un bureau téléphonique. C'est le premier téléphone qui sera installé dans ce canton.

Vaud

La maison d'école de Rossinières était construite en bois, mais solidement, et était en très bon état. Le feu a éclaté dans les combles; on suppose qu'il a été occasionné par un des tuyaux de cheminée, qui traversaient les boiseries sans qu'aucune disposition eût été prise pour les isoler! Les enfants étaient en classe au moment où le feu a commencé, et ce sont les voisins qui ont les premiers vu le feu et signalé l'incendie. Le régent n'a pu sauver qu'une partie de son mobilier.

**

Une interpellation ayant été faite au sein du Conseil communal de Vevey, au sujet de l'inhumation du prince russe Troubetzkoff en dehors du cimetière commun, le syndic a expliqué qu'en suite d'un préavis favorable du Conseil de santé, le Conseil d'Etat avait cru pouvoir accorder l'autorisation nécessaire, et que la municipalité n'avait pas cru devoir s'opposer à cette inhumation dans le préau de l'église russe, vu la dignité qu'occupait le défunt dans la dite église.

Le Conseil a pris acte de cette explication, en exprimant toutefois le vœu que ce fait ne

créé pas un précédent, car il ne doit plus être possible, à l'avenir, d'accorder une telle autorisation.

Genève

L'année dernière, le Conseil supérieur du schisme a reçu 2,000 fr. sous la rubrique « frais de culte ». Il vient, cette année, accuser un déficit de 1,875 fr. que la Commission du budget propose de lui payer. Il résulte de là que, l'année dernière, les « frais de culte » sont arrivés au total de 3,875 fr. Or, la Commission du budget propose d'élever cette rubrique pour 1881 à 5,000 fr. Comment justifier cette inconscience? Si moins de 4,000 fr. ont suffi en 1880, pourquoi en offre-t-on 5,000 pour 1881? N'est-ce pas ce que l'on appelle jeter l'argent des contribuables par les fenêtres?

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 21 février.

Les fautes, les graves fautes du pouvoir occulte frappent les esprits les moins clairvoyants. On est las des agissements souterrains d'un ambitieux tribu qui aspire ouvertement à la dictature, au lieu de se renfermer constitutionnellement dans son rôle de président de la Chambre.

De graves rumeurs circulent; l'irritation contre le Palais-Bourbon s'envenime; le délégué à la guerre se trouve acculé dans une impasse; attendez-vous à des révélations que je ne puis vous transmettre et par suite à des complications importantes. Le scrutin de liste est malade; car il me paraît difficile qu'il ne subisse point le contre coup des défaites qui vont acculer simultanément l'opportuniste.

Le plébiscite en miniature que l'opportunisme avait rêvé d'exploiter, à propos de la bruyante défection de M. Dugué de la Fauconnerie, déserteur du bonapartisme et féal de M. Gambetta, aboutit à un piteux échec.

M. Dugué n'est pas réélu; c'est une amère défaite pour le Palais-Bourbon et ses acides dans la presse.

M. de Lévis-Mirepoix a vaillamment porté, haut et ferme, le drapeau catholique. Sa candidature a tenu en échec celle de M. Dugué de la Fauconnerie. Espérons que ce dernier, honteux de l'humiliation que lui infligent ses électeurs, se désistera, et qu'au scrutin de ballottage, M. de Lévis-Mirepoix groupera autour de sa sympathique candidature tous les partisans de la religion et de l'ordre, tous les adversaires de la néfaste politique républicaine.

On commente avec animation, dans les cercles politiques, les révélations du livre bleu, publié par le cabinet de Londres, et qui jettent la lumière sur le rôle de la diplomatie particulière de M. Gambetta, dans l'affaire grecque.

Le document le plus compromettant est relatif à l'engagement pris par le général Farre de livrer 30,000 fusils au gouvernement grec, de lui fournir des officiers pour la réorganisation de son armée.

On ne peut expliquer pourquoi et comment, M. Barthélemy Saint-Hilaire, si malmené par l'entourage du Palais-Bourbon, a eu soin d'éliminer du livre jaune tout ce qui était de nature à compromettre M. Gambetta et notamment les deux lettres relatives à l'engagement du ministre de la guerre.

A-t-on craint à l'Elysée que le rôle occulte de M. Gambetta fût révélé officiellement au pays? M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a-t-il pas osé jeter à l'eau son collègue au conseil, provoquer une crise ministérielle et peut-être la chute du cabinet?

Dans l'importante discussion qui se livre au Sénat sur le tarif général des douanes, le ministre de l'agriculture est intervenu deux fois, et deux fois il a été battu à une grande majorité. Sous le cabinet Ferry, les ministres jouissent de la singulière humeur de la femme Sganarelle. Toujours battus et contents!

On a constaté toutefois que M. Tirard veut bien reconnaître les souffrances de l'agriculture. Or, il repousse les adoucissements proposés par la Commission et n'a rien à présenter quand on lui demande ceux qu'il préfère. Le cabinet Ferry compte dans son sein de merveilleux spécialistes.

Au milieu des graves préoccupations du jour, l'attention se porte sur les nouvelles valeurs financières. L'émission de la banque hypothécaire rencontre une grande faveur. Ces 100,000 obligations 3 0/0, de même type que celles de nos grandes Compagnies de

les. Vous y trouverez des Lapones habillées de fourrures, des sauvages en tunique et en diadème de plumes; des Chiliennes enveloppées dans le rebosa national; des femmes de la campagne de Rome avec leur coiffure blanche sur la tête, leurs tabliers éclatants, leurs bijoux rutilants, mêlés de corail; des sultanes et des Persanes en pantalon de soie et en casaque brodée; la poupée cosmopolite, enfin!

— Mais, tout cela ne me dit pas...

— Qui gênera le magasin?

— Qui.

— La plus chère de mes protégées, la petite Bestiole.

Nerval pâlit.

— La fille de Camourdas, un misérable, un scélérat...

— Est-ce la faute de l'enfant? D'ailleurs, cet homme a disparu, et la pauvre petite bossue est peut-être orpheline. Quand je dis bossue, Bestiole ne l'est plus complètement; sa taille se redresse, grâce à un corset orthopédique; une nourriture substantielle lui rend des forces; le système d'électrisation employé pour sa jambe réussit à merveille, et dans un an Bestiole ressemblera presque à toutes les jeunes filles de son âge.

— Je ne désespère pas, dit, en riant, Maximilien, de te voir trouver un mari à cette pauvre mayeux.

— Et pourquoi non? dit gravement Angélie; cette idée qui te semble un peu aventurée m'est venue. Quand Bec-d'Oiseau sera un bon ouvrier, je suis presque certaine qu'il songera à ce que tu dis. Et sais-tu pourquoi, mon ami? C'est que cet enfant, qui flottait entre la vie et la probité,

chemins de fer, rapportent 15 fr. d'intérêt payable par semestre, remboursables en soixante-quinze ans à 500 fr. Le produit de ces obligations doit être exclusivement consacré à des opérations de prêts sur hypothèques. C'est donc là un placement qui est entouré des mêmes garanties que les prêts hypothécaires faits dans les mêmes conditions, et qui de plus a une garantie complémentaire dans le capital social de la Banque. Le taux d'émission étant de 352 fr. 25, c'est donc, non compris la prime d'amortissement, un placement de 4 fr. 80 qui est offert. Or, en ce moment, les placements assurés de cette importance sont chose rare.

Beaucoup de bruit autour du Rio-Tinto, par suite de commentaires des plus malveillants.

On annonce une émission du Crédit foncier algérien.

La Franco Egyptienne est considérée fort compromise par suite des engagements qu'elle a pris avec la Grèce et qui pourraient bien être suivis d'une grande déception.

P. S. — Un conseil extraordinaire des ministres a eu lieu, aujourd'hui, à l'Élysée. Il a été convenu que M. Jules Ferry déclarerait que les envois de fusils et de munitions en Grèce n'ont pas été faits par le gouvernement français.

En arrivant aujourd'hui à la séance, les députés étaient très agités. On parlait d'un envoi considérable de munitions pour la Grèce, malgré les déclarations de neutralité absolue faites par M. Barthélemy Saint-Hilaire. On voyait la main de M. Gambetta dans cette intervention en faveur de la Grèce, malgré l'opinion publique en France et les votes des Chambres. On pensait que M. Gambetta ne tarderait pas à être mis en demeure d'expliquer toute sa diplomatie occulte et anti-nationale.

FRANCE

A la Chambre, M. Devès (gauche) a interpellé lundi M. Barthélemy Saint-Hilaire et le général Farre au sujet des dépêches du *Livre bleu* anglais faisant allusion à la promesse faite par la France d'envoyer des armes à la Grèce. Il demande des explications au ministre sur la question de savoir s'il y a eu une promesse faite, et pourquoi le *Livre jaune* ne la mentionne pas; il demande si la livraison a été faite, ou si elle continue actuellement. Il demande des explications positives qui sont réclamées par l'opinion. Est-il vrai que des armes aient été expédiées par Marseille et le Havre, à destination d'un navire grec? Si les faits ne sont pas vrais, il demande au gouvernement de les démentir, afin d'en finir avec cette question.

M. Jules Ferry répond que ni le ministre de la guerre, ni le gouvernement français n'ont jamais promis 30,000 fusils à la Grèce. C'est le gouvernement hellénique qui en a sollicité l'envoi.

Le ministre dit que la dépêche grecque sollicitant cet envoi remonte à l'époque de la mission Thomassin. Elle a été adressée au ministre des affaires étrangères qui l'a communiquée au ministre de la guerre. Celui-ci, à son tour, en a référé au conseil des ministres, lequel fut d'avis de s'abstenir.

M. Ferry nie la livraison d'armes par des personnes interposées: si cela était vrai, ce n'est pas une interpellation, mais une mise en accusation qu'il aurait fallu déposer. Il ajoute que le matériel de guerre qui a été vendu dans des conditions légales, ne comprenait que des armes et munitions de rebut; certaines personnes ont réussi à acquérir une certaine quantité de fusils réformés, avec des cartouches appropriées, mais dès que le gouvernement connut ces achats, il empêcha l'expédition des armes et fit arrêter les wagons qui les contenaient. Il conclut en espérant que la Chambre approuvera la loyauté de la conduite du gouvernement.

M. Pascal Duprat mentionne le fait qu'il existe un gouvernement occulte. Il faut, dit-il, que le débat éclaircisse la situation.

M. Gambetta déclare qu'il n'est jamais intervenu par un conseil ou une pression sur aucun ministre. Il a laissé intacte toute la responsabilité au cabinet actuel comme au cabinet précédent. Le ministre conduit seul la politique étrangère; c'est lui qui est allé à Berlin, qui a dirigé toute la politique à l'égard de la Grèce.

Faisant allusion au discours de Cherbourg, M. Gambetta déclare qu'il s'est abstenu soigneusement de toute allusion belliqueuse. Son discours n'était nullement belliqueux; il n'a préconisé aucune politique agressive. Il n'a participé en rien à la mission Thomassin, ni à la démonstration de Dul-

cigno. Il déclare s'être abstenu de toute critique sur la politique du gouvernement et n'avoir fait aucune agitation dans un sens ou dans l'autre. Il rejette sur les partis hostiles à la république la responsabilité de cette campagne, mais leur manœuvre sera déjouée. La nation saura distinguer ceux qui veulent l'égarer de ceux qui aiment la patrie jusqu'à la mort. (*Bruyants applaudissements à gauche.*)

M. Paul de Cassagnac dit que l'interpellation Devès a été concertée dans un but électoral.

M. Dréolle (bonapartiste) trouve les explications du gouvernement incomplètes. La gauche a demandé la clôture.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté.

Le *Figaro* dit que 26 wagons de cartouches ont été envoyés le 17 février de Paris au Havre à destination de la Grèce par un M. Heibronner.

Le destinataire au Havre ne pouvant pas les embarquer a aussitôt refusé de les recevoir.

ROME

Mercredi dernier, 16 février, le Saint-Père a daigné recevoir en audience la rédaction et la Commission consultative du journal la *Voce della Verità*. Après avoir raconté l'accueil plein de bienveillance de Sa Sainteté, la *Voce* ajoute:

« Le Saint-Père ne s'en est point tenu là; il a daigné nous adresser un admirable discours sur les conditions de la presse, spécialement à Rome, mais nous aurions mauvaise grâce à tout redire, en raison de l'extrême bienveillance avec laquelle il a daigné approuver nos humbles fatigues.

« Il suffit de savoir que le Saint-Père a eu la bonté de dire qu'il lisait tous les jours notre journal, et que jamais il n'y avait rencontré un seul article qui ne lui donnât pleine satisfaction. Il parla du caractère batailleur de la *Voce*, dit que cela lui plaisait et nous engagea à persister dans notre système de combat.

Il parla des grandes difficultés de la presse catholique rencontre, surtout à Rome, mais que nous devions être grandement fortifiés par la pensée que nous défendons la cause de la vérité, de la justice et du Saint-Siège.

« Le Saint-Père, après avoir, à plusieurs reprises, manifesté sa haute satisfaction, nous répétant qu'il avait toujours été satisfait de la *Voce*, a loué le zèle de la Commission consultative de ce journal et surtout de son président, M. le prince Lancellotti, pour qui il a eu des paroles de bienveillance toute spéciale et de souveraines félicitations. »

Le 20 février était le jour anniversaire de l'élection de Sa Sainteté le pape Léon XIII. Le Sacré-Collège a présenté au pape ses félicitations pour ce joyeux anniversaire. Trente quatre cardinaux étaient présents, ainsi qu'une vingtaine d'évêques de divers pays.

Le cardinal di Pietro a lu une Adresse à Sa Sainteté.

Un télégramme de Rome résume en ces termes le discours de Léon XIII:

Le pape a remercié les cardinaux de leurs vœux et de leurs félicitations. Il a loué leur zèle et leur dévouement infatigables, en déplorant les tristes conditions de l'Église presque partout persécutée. Mais si un pareil spectacle l'afflige, son courage et son espérance ne sont pas affaiblis; il consacra toutes ses forces à la défense des intérêts, de l'honneur et des droits de l'Église.

Mais ces efforts sont inutiles sans le secours divin: il a donc résolu d'ouvrir cette année un Jubilé extraordinaire, afin d'obtenir la clémence du ciel par la multiplication des prières et des œuvres de pénitence.

Ce Jubilé marque les conditions graves où se trouve l'Église, mais il est une source de courage et d'espérance.

Le pape espère que cette heureuse nouvelle sera agréable au Sacré-Collège et au monde catholique tout entier.

PRUSSE

Dans la séance de samedi de la Chambre des Seigneurs, pendant la discussion d'une loi qui est dans son ensemble du ressort du ministère de l'intérieur, le commissaire du chancelier, prince Bismark, a formulé au nom de celui-ci une déclaration s'écartant notablement de celles qu'avait faites le ministre lui-même, le comte Eulenburg. Il est résulté de cet incident une si profonde agitation dans la salle que la Chambre a dû

s'ajourner; l'impression générale était que la démission du ministre était inévitable.

En effet, le ministre de l'intérieur, comte Eulenburg, a prié dimanche l'empereur d'agréer sa démission, et le ministère d'Etat en a été avisé.

Lundi, à la Chambre des Seigneurs, avant que la discussion soit reprise sur la loi des compétences, M. de Bismark prend la parole: il déclare qu'il avait déjà fait donner samedi, par un mandataire, son adhésion au projet de loi. Il doit parler maintenant pour écarter une interprétation inexacte de la déclaration qui a été lue en son nom, et qu'il n'avait pas remise au commissaire du gouvernement dans cette intention, mais seulement à titre d'instruction pour lui; il ne s'attendait nullement à ce que ce papier fût lu textuellement à la Chambre. Les impressions erronées qui sont résultées de cette lecture proviennent essentiellement d'une distinction insuffisante entre des propositions de nature différente qui sont faites devant les assemblées parlementaires. Sans doute, pour tous les projets sanctionnés, il est possible de supposer qu'au préalable chaque ministre a fait connaître son opinion; mais toute divergence de vues tombe une fois que le projet soumis aux Chambres a reçu la sanction royale. Relativement aux projets qui de la Chambre des députés arrivent à la Chambre des Seigneurs, il doit nécessairement y avoir eu dans le ministère une union préalable qui ne facilite pas la marche des affaires entre les deux Chambres. J'ai cru que l'accord entre les deux Chambres donnerait raison à ma manière de voir, et j'avais le droit de partir de cette hypothèse; le projet n'est pas encore voté, et je voulais seulement réserver au gouvernement pour l'avenir le soin de revoir les dispositions de cette loi dans le cas d'une extension ultérieure donnée à l'organisation administrative. C'est cela et pas autre chose qui a motivé ma déclaration: je ne pouvais m'attendre à ce que cette affaire prendrait une tournure aussi imprévue. Je regarde comme non fondée la supposition qu'il y ait eu au ministère d'Etat des divergences d'opinion sur les principes, et je ne voulais que faire ressortir la différence qui existe entre des propositions revêtues de la sanction royale et des projets de loi qui sont encore en délibération.

Enfin, le prince de Bismark a affirmé qu'il n'existait entre lui et le ministre de l'intérieur aucune différence d'opinion sur des questions de principe, et que par conséquent il n'existait pas de motif pour un changement de ministre.

La Chambre a rejeté par 50 voix contre 45 l'amendement de M. Kleist Retzow qui avait donné lieu à l'incident, et a adopté la rédaction votée par la Chambre des députés. Le prince Bismark a voté avec la majorité.

M. de Brühl ayant fait allusion à un nouveau message du ministère, exprime ses regrets du conflit d'opinion survenu entre le comte Eulenburg et le prince Bismark; celui-ci a répondu qu'il contestait à M. de Brühl le droit de maintenir une assertion qui lui venait de refuter. Son intention d'en appeler à une plus haute autorité, en insinuant que j'abuse de ma position, reste sans effet.

Le roi sait qu'il n'a pas de plus fidèle serviteur que moi, non seulement en raison de ma position officielle, mais encore de mon attachement à la famille des Hohenzollern, dont j'ai toujours été et resterai le plus fidèle serviteur.

La démission du ministre de l'intérieur n'a pas été jusqu'à présent acceptée par l'empereur; d'autre part, les négociations tendant au maintien du ministre à son poste, sont encore sans résultat.

GRÈCE

Le ministre de la guerre a déposé à la Chambre un décret royal appelant sous les drapeaux les réserves de réguliers et d'irréguliers ayant plus de trois mois de service.

Des bateaux à vapeur chargés d'armes, de munitions et de chevaux sont arrivés au Pirée, le 22 février.

AUSTRALIE

Nous trouvons dans une lettre de Mgr Reynolds, évêque d'Adélaïde (Australie), des détails intéressants que le manque de place nous empêche de publier ici *in extenso*; disons toutefois que « l'avenir de l'Église en Australie est plein d'espérance. Le peuple est bon et les catholiques pratiquent généralement. Leur charité est très grande; seulement, ils sont épuisés aujourd'hui par l'aide qu'ils m'ont apportée pour payer mes dettes,

fonder des écoles, bâtir de nouvelles églises et élever des prêtres. Il entretiennent aussi un orphelinat de soixante-dix huit petits enfants et un asile de Madeleine repenties de trente pénitentes.

« Les protestants, quoique encouragés par la générosité de lady Coultts, remplissent nos églises le dimanche et les jours de fêtes. Pendant les sept années de mon épiscopat, j'ai eu la consolation d'en voir sept cent dix-sept rentrer dans l'Église. Mon vicaire général m'apprend que, depuis mon départ, ce nombre a augmenté.

« Le siège d'Adélaïde n'est pas fondé depuis quarante ans, et cependant il a produit de nombreuses vocations religieuses. Parmi nos jeunes gens, six sont devenus Jésuites, deux prêtres séculiers et cinq se préparent au ministère. Trente sept de nos jeunes filles sont entrées chez les religieuses institutrices en Australie. De nos cinq séminaristes, trois sont au collège de la Propagande, à Rome, et je compte sur eux pour fonder un petit séminaire; ils auront fini leurs études à la Pentecôte, en 1882. »

CANTON DE FRIBOURG

Le conseil d'Etat du canton de Fribourg

Vu les rapports parvenus à la direction de police constatant l'apparition de l'épizootie de surlangue et claudication dans les communes de Châtel-St-Denis et de Semsales;

Vu le § 25 du règlement fédéral du 3 octobre 1873 interdisant la tenue du marché au bétail dans les localités où règne la maladie;

Vu le § 22 du dit règlement et l'article 2 de la loi fédérale du 8 février 1872 sur les épizooties.

Sur la proposition de la direction de police,

ARRÊTE :

1. Les foires et marchés au bétail de Châtel-St-Denis et de Semsales sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

2. Il est interdit aux inspecteurs des dites communes et de toutes celles où l'épizootie se déclarera, de délivrer des certificats de santé pour le bétail, sauf pour les animaux conduits à l'abattoir et du reste reconnus sains.

3. Toutes les mesures prescrites par le règlement fédéral précité du 3 octobre 1873 (Bulletin cantonal 42, p. 171) sont formellement rappelées et spécialement l'art. 1^{er} imposant le certificat de santé pour le menu bétail.

4. Les contraventions sont punies, à tenue de la loi fédérale du 8 février 1872, art. 36 et 37, de 10 à 500 fr. d'amende et, cas échéants, de poursuites pénales et indemnités civiles.

5. La direction de police est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

Donné au conseil d'Etat, à Fribourg, le 22 février 1881.

Le Président
SCHALLER
Le Chancelier
L. BOURGKNECHT.

Conférence publique

Vendredi 25 février, à 8 h. du soir, conférence donnée à la Grenette, sous les auspices de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles, par M. l'abbé Ræmy, curé de Bourguillon.

Sujet: *L'atmosphère et les Stations météorologiques.* (Suite.)

Lundi on a trouvé une femme inconnue noyée dans une mare des tourbières de Seedorf. La cause de l'accident est ignorée.

Jeudi, 17 février, un incendie a éclaté, dans la matinée à Sorens. Il paraît que des enfants, de trois à six ans s'amusaient à faire du feu dans une grange avec des allumettes.

On s'aperçut à temps de l'imprudence, et de prompts secours arrêtaient l'incendie avant qu'il ait pu causer de graves dommages. Le propriétaire du bâtiment enflammé a les mains assez grièvement brûlées.

Le premier employé d'une maison étrangère au canton qui a un comptoir à Bulle, a été trouvé pendu dans son bureau, dimanche 10 février. Ce malheureux donnait des signes d'aliénation mentale, à la suite de pertes considérables éprouvées dans les sinistres financiers qui ont affligé la Gruyère dans ces dernières années.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

ATHÈNES, 22 février.

Le gouvernement grec, avant de décréter l'appel des réserves, a donné aux ministres étrangers des explications rassurantes, et a déclaré que cette mesure n'avait pour but ni d'intimider ni de provoquer.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

M. J. Lemmens, ancien professeur d'orgue au conservatoire de Bruxelles, fondateur de l'Ecole de musique religieuse de Malines, est mort le dimanche 30 janvier 1881, dans son château de Linterpoort, près Malines, entouré de toute sa famille. Ce savant musicien est l'auteur d'une excellente *Ecole d'orgue*, qui a été adoptée généralement, et de diverses compositions pour cet instrument dans le style classique. Dès l'année 1850, M. J. Lemmens se fit connaître à Paris. En 1852, il donna plusieurs auditions de ses œuvres sur le grand orgue de Saint-Vincent-de-Paul, qui venait de terminer M. Cavallé-Coll, devant un public choisi de professeurs et d'amateurs, parmi lesquels on remarquait MM. Halévy, Ambroise Thomas, Adolphe Adam, Benoît, Bély et divers professeurs du conservatoire. Ces auditions ont marqué le

point de départ de la régénération qui s'est accomplie en France dans l'art de l'organiste. M. Lemmens a formé à son école un grand nombre de disciples qui sont des maîtres aujourd'hui; nous citerons notamment MM. Widor, Guilmant, les deux Audlauer, Loret, professeur à l'Ecole de musique religieuse de Paris, et Maillly, professeur au conservatoire de Bruxelles.

M. Lemmens était profondément chrétien, et ses compositions portent toutes un cachet noble et religieux. Sa mort a été le digne couronnement d'une carrière artistique vouée au relèvement de la musique religieuse. Sentant ses derniers moments approcher, Lemmens appela les siens à son chevet, leur fit ses adieux et les invita à entonner avec lui le *Te Deum laudamus*. C'est en chantant ce sublime verset que qu'il illustre moribond est entré dans l'éternité. N'est-ce pas que voilà une mort digne des plus beaux temps du christianisme?

Il faut se reporter aux siècles de la primitive Eglise et, plus tard, à ces temps de foi profonde qui virent naître des artistes comme Fra Angelico, pour voir le génie remonter à son origine divine avec cette joie et cette espérance qui ont mis sur les lèvres défaillantes de Lemmens le *Te Deum laudamus*.

Un Gascon et un Provençal vantent à l'envi l'un de l'autre la fertilité de leur pays natal. « A Bordeaux, dit l'un, vous laissez tomber une allumette dans un champ, l'année suivante, vous y trouvez une forêt. » — A Marseille, s'écrie l'autre, vous laissez tomber un bouton de bretelles, huit jours après, vous avez un pantalon tout fait.

Un professeur avait réprimandé vertement un élève à propos d'une erreur commise par celui-ci.

Après la classe il le rencontre, et sentant le besoin de s'excuser, il lui dit :

— Eh bien! mon jeune ami, je vous ai coiffé d'un joli bonnet d'âne!

Réponse du jeune ami :

— Oui, Monsieur, mais depuis ce temps-là, vous devez avoir bien froid à la tête.

Un malade, qui a la cervelle toute remplie d'ordonnances et de prescriptions hygiéniques, voit entrer chez lui son médecin, au moment où il se met à table pour essayer de déjeuner.

« Ah! docteur, s'écrie-t-il, vous arrivez à propos. Dites moi, peut-on, maugré à jeun? »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Petite poste

M. E. rév. curé Trois-Torrents. — Les ouvrages de Mgr de Ségur vous sont expédiés.

M. L. à S. — Reçu *Merveilles de Jésus au Sacrement d'amour*, par M. l'abbé Gérardin, mission. apost. 2 vol., prix 5 fr.

JEUDI 3 MARS, à 11 h. dans les caves des Faverges, rière St-Saphorin, district Lavaux, on exposera en vente, par mise publique, 55,000 litres vin blanc, 3,000 litres vin rouge de la même récolte 1880. La dégustation des vins aura lieu à 10 heures. Les conditions de vente seront lues avant la mise.

L'administrateur des vignes et domaines. (62) **Edm. Gottrau.**

M. BUGNON Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Bulle, Hôtel du Cheval Blanc, jeudi 3 mars, ainsi que tous les premiers jeudi du mois. (67)

Haasenstein & Vogler
 La première et la plus ancienne
 Agence de Publicité
 Bâle — Berne — Genève — Zurich
 Fribourg, Sausanne, Touché, etc.
 Expédition d'annonces à tous les journaux de pays et de l'étranger, aux prix les plus modérés.
 Succursales dans toutes les plus grandes villes.
 Fribourg, Rue de Romont, 58.

Pilon d'Os
 DE
Jean Zehntner, tanneur
 Au Gotteron, près Fribourg
 Débit de poudre d'os de première qualité.
 S'adresser à la **Tannerie Zehntner**, en l'Auge, ou à **Charles Brohy**, au Pilon d'os, au Gotteron. (61)

THEOLOGIE ET PHILOSOPHIE
 THÉOLOGIE DOGMATIQUE
SANCTI THOMÆ AQUINATIS
SUMMA THEOLOGICA
 Diligenter emendata, Nicolai, Sylvii, Billuart et C. J. Drioux notis ornata.
 Onzième édition. — 8 beaux volumes in-8 carré sur papier vergé. — Prix : 40 fr. net : 21 fr.
 Il est peu de prêtres et d'élèves de grands séminaires qui ne veuillent aujourd'hui posséder la *Somme théologique* de saint Thomas. De divers côtés on nous a priés d'en donner une édition latine qui fût à la fois bien imprimée et peu chère : telle est celle que nous offrons au public.
 Tout le monde désire les notes de Nicolai : on les trouvera résumées avec celles des meilleures éditions et des commentateurs les plus renommés — Sylvius, Billuart, etc. Ces notes sont explicatives; elles montrent l'utilité de chaque article, indiquent les passages de l'écriture, les décisions des papes et des Conciles qui sont en rapport avec la doctrine de saint Thomas, et les erreurs anciennes ou modernes dont elle est la réfutation. Quand les termes théologiques de saint Thomas s'éloignent trop du langage scientifique actuel, les notes déterminent le sens qu'on doit attacher à ses expressions. Quand une question est traitée dans les autres ouvrages du saint Docteur, l'annotateur y renvoie ou bien reproduit les passages des autres ouvrages à la fin de chaque volume.
 Avant chaque partie et chaque section on trouvera un *Tableau synoptique* où l'on verra d'un coup d'œil toutes les questions et tous les articles.
 Huit tables indiquent : 1° le texte de l'écriture sainte cité dans la *Somme*; 2° les autres citations; 3° et 4° la réfutation des hérésies et des erreurs principales; 5° les passages de la *Somme théologique* qui peuvent servir à expliquer les épitres et les évangiles des dimanches et des fêtes; 6° les passages qui peuvent servir à l'explication du catéchisme; 7° les lieux communs théologiques; 8° le résumé de toutes les matières et les endroits où on en trouve les développements.) Cette dernière table se compose de 350 pages.)
 N. B. — Cette édition devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers a été revue avec le plus grand soin; ajoutons que la qualité du papier est de beaucoup meilleure à celle du papier employé précédemment.
 En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

VIENT DE PARAITRE :
TERRIBLES PUNITIONS
 DES
PROFANATEURS SCANDALEUX DU DIMANCHE
 démontrées par cent traits récents
 Par le R. P. HUGUET, S. M.
 Prix de l'exemplaire 0,50
 » de la douzaine 4,80
 Prix du cent 30 »
 » du mille 250 »

ANNALES CATHOLIQUES
 Revue religieuse hebdomadaire
 J. CHANTREL, rédacteur en chef.
 SOMMAIRE DU 19 FÉVRIER 1881.
Le service militaire. — Lettres de l'Archevêque de Reims.
De quelques réformes dans l'enseignement.
L'épiscopat belge au Saint-Père.
La question irlandaise. — Lettre de Monseigneur Mac-Cabe au Saint-Père.
L'Union catholique en Espagne. — Statuts.
 — Lettre de l'Evêque de Daulia.
Le Kulturkampf. — Suite de la discussion de la motion Windthorst.
Ouvrages des Lampes Eucharistiques. — Bref du Pape.
A la prison de la Santé. — Lettre de M. Henry Cochin.
Chronique de la semaine. — Influence des élections prochaines. — Sénat. — Chambres des députés. — *Cosas de Espana.* — La fête de Victor Hugo.
Nouvelles religieuses. — Rome et l'Italie. Discours du Pape. — France. — Missions.
Nécrologie.
Bulletin bibliographique.
Revue économique et financière.
 On s'abonne à l'Imprimerie catholique à Fribourg, prix de l'abonnement : 16 fr. par an.

NOUVELLES
Le bouquet de lin, par V. VATIER. Prix : 3 fr.
Le dernier des Trémolin, par Edouard DRUMONT. Prix : 3 fr.
Histoire d'une vocation (M^{me} Nicanora Izarié), par le R. Père LESCEUR, prêtre de l'Oratoire. Prix : 3 fr.
Le régiment des géants, par Paul FÉVAL. Prix : 3 fr.
Chouans et Bleus, par Paul FÉVAL. Prix : 3 fr.
Le conseil de fabrique de Buzeville, par Jean GRANGE. Prix : 50 c.
La belle étoile, par Paul FÉVAL. Prix : 3 fr.
Les Chantenay, par André BARBES. Prix : 3 fr.
Martine. Histoire d'une sœur aînée, par V. Nattier. Prix : 3 fr.
Le bûcheron de Longchaumois, par M^{me} Louise de B..., née de Beauchesne. Prix : 3 fr.
La guerre aux écoles chrétiennes. Discours prononcé par M. Albert de Mun, à Paris. Prix : 0 fr. 20 cent.

L'EUCCHARISTIE
 symboles et poèmes
 Extraits des œuvres de Mgr de la BOUILLERIE
 PAR UN DE SES DISCIPLES
 Brochure in-12 d'environ 200 pages.
 Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.
 TABLE DES MATIÈRES
 L'Eucharistie en général. — Sacrement et Sacrifice. — Nourriture. — Ce que l'Eucharistie nous demande. — Ce que l'Eucharistie nous donne. — Les attributs de l'Eucharistie. — Petits poèmes : Dieu; la Fleur du champ et le Lys de la vallée; le Ciboire doré; le Ciboire de cire; la sainte Hostie de Favergney; la Nuit sombre; le Cœur et le Trésor; L'Ange et l'âme; Tous les biens viennent avec Elle; le Lys et l'Etoile; Notre-Dame de Lourdes; Jésus et la Bergerette.
 En vente à l'Imprimerie catholique.

BOURSE DE GENEVE DU 21 FEVRIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	93 3/4	—	93 3/4	94 1/4	Suisse-Occidentale	150	150	149	150
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	99	99 1/8	priviligiées	510	508	507	510
4 0/0 — 1880	102 3/8	—	102 3/8	—	Central-Suisse	475	476	475	477
5 0/0 Italien	89 35	—	89 1/2	—	Nord-Est Suisse	352	350	350	351
5 0/0 Valais	—	—	—	1073	priviligiées	520	520	520	522
OBLIGATIONS					Union Suisse	—	243	243	245
Ouest-Suisse	476	—	475	477	Saint-Gothard	—	—	350	360
Suisse-Occidentale 1878-76	—	—	—	—	Union priviligiées	417	417	417	418
— 1878-79	—	—	453	456	Comptoir d'escompte	—	—	—	—
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	355	—	Banque du commerce	—	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	360	—	de Genève	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	460	—	461 1/4	463 3/4	Fédérale	—	—	446	450
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	1030	—	1028	1030	Société suisse des chemins de fer	680	692	667	681
5 0/0 Jura-Berne	1025	—	1028	1030	Banque des chemins de fer	—	—	6790	6800
Lombardes anciennes	277	—	277 1/2	277 1/2	de Paris et Pays-Bas	—	1220	1220	1222
nouvelles	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	1090	1085	1080	1090
Autrichiennes nouvelles	—	—	381	383	Association financière genevoise	845	—	835	845
Méridionales	273 1/2	—	273 3/8	273 3/8	Omnium genevois	—	—	1260	—
Bons méridionaux	535	—	535	537	Basler Bankverein	—	807	805	880
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	775	785
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	635	—	523	525
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	507	—	587	590
					Marseille	—	740	730	740
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	560	—

BOURSE DE PARIS

21 Fév.	AU COMPTANT	22 Fév.
—	Consolidés	99 18
—	3 0/0 Français	84 —
—	5 0/0 id.	119 50
—	Or, à New-York	—
127 50	Argent à Londres	—
	A TERME	
84 —	3 0/0 Français	83 95
119 45	5 0/0 id.	119 47
89 20	5 0/0 Italien	89 40
—	3 0/0 Anglais	—
13 65	5 0/0 Turc	18 50
—	5 0/0 Russe 1877	—
78 75	4 0/0 Autrichien	—
1216 25	Banque de Paris	1217 50
1100 —	Crédit Lyonnais	1090 —
752 50	Mobilier français	—
1690 —	Crédit foncier	1687 50
760 —	Mobilier Espagnol	760 —
627 50	Antichiens	680 —
1600 —	Gaz Parisien	1660 —
1670 —	Suez	1670 —